



2108BDI-10083

Rapportage de la Séance d'information du 01/02/2024, sur le cahier spécial de charges pour un marché de services relatif au Recrutement des Prestataires pour la mise en œuvre des actions de Formation à l'Enabel au Burundi -Relance du 2108BDI-10055».

2108BDI-10083_Marché de Services relatif au « Recrutement des Prestataires pour la mise en œuvre des actions de Formation à l'Enabel au Burundi -Relance du 2108BDI-10055 ».

Rapportage sur la Séance d'information du 01/02/2024

Conformément au cahier spécial des charges, il a été prévu une séance d'information aux soumissionnaires pour la date du 01/02/2024, qui a bel et bien eu lieu en présentiel comme prévu, mais aussi sur teams sur demande de certains soumissionnaires qui ne sont pas au pays et qui ne peuvent pas participer à la séance en présentiel.

Un lien a été publié sur le site d'Enabel www.enabel.be pour permettre à tous les soumissionnaires potentiels qui le souhaitent d'y participer.

Onze soumissionnaires potentiels y ont participé en présentiel et trois en ligne.

Dans l'introduction, il a été informé aux participants l'objet de la séance ; il ne s'agit pas de modifier le cahier spécial de charges ou de donner des informations qui avantagent certains par rapport aux autres, mais que la séance va se dérouler dans le strict respect des principes généraux des marchés publics, dans toute transparence, égalité de traitement, en maintenant la concurrence.

La séance a pour objet d'expliquer les points saillants du cahier des charges pour avoir une compréhension commune, afin de proposer des offres compétitives.

C'est une occasion de déjà répondre à des questions éventuelles sur le cahier spécial des charges et d'y répondre. Les préoccupations qui ne pourront pas trouver réponse pendant la séance sera posées par email à l'adresse mp.bdi@enabel.be indiquée dans le cahier des charges.

Il peut y avoir des soumissionnaires qui souhaitaient participer mais qui n'ont pas pu pour différentes raisons, d'où le présent rapportage qui sera publié sur le site Enabel, comme l'aperçu des questions et réponses, comme prévu par le cahier spécial des charges, **à partir du 08/02/2024.**

La séance se déroule en trois temps :

1. Certaines dispositions administratives et contractuelles ;
2. Certains éléments techniques ;
3. Des questions et réponses.

I. Certaines dispositions administratives et contractuelles

1) Objet du marché

Il a été rappelé l'objet du marché. Il s'agit d'une mise en place d'un Accord cadre à plusieurs participants via une mise en concurrence, qui va permettre de recruter 3 prestataires participants à l'Accord cadre pour chaque lot, pourvu qu'ils satisfassent aux critères du cahier spécial des charges.

Les marchés subséquents à l'Accord cadre vont se faire en cascade en commençant par le participant classé premier. Le deuxième pourra être contacté si le premier n'est pas disponible, ainsi de suite.

2) Les lots

Le marché est divisé en 11 lots et chaque lot est composé de plusieurs thématiques qui sont des postes du lot.

Chaque offre pour un lot doit être complète ; cela veut dire que pour un lot, il doit y avoir au moins un expert aligné et un prix pour chaque thématique du lot, il n'est pas permis de ne pas remettre un expert et un prix sur une thématique d'un lot auquel une offre a été remise, sachant qu'un même Expert peut se retrouver sur plusieurs thématiques, pourvu qu'il ait les profils requis.

Cependant, il faudra aligner au moins (au minimum) deux experts pour chaque lot.

Le soumissionnaire indique dans ses offres pour plusieurs lots son ordre de préférence pour l'attribution de ces lots.

En cas d'attribution d'un même lot à deux soumissionnaires, le départage en cas de même préférence et même classement, se basera sur le critère « Prix ».

Après attribution, chaque lot est géré comme un marché à part entière.

Lorsque l'Accord cadre est résilié en application d'une mesure d'office, la résiliation est limitée au seul participant à l'encontre de qui la mesure d'office a été prise.

Si la résiliation de l'Accord cadre émane d'un des participants, celui-ci sera supprimé en tant que participant .

Dès sa suppression en tant que participant, il n'entrera donc plus en considération pour les marchés fondés sur l'Accord cadre.

3) Quantités

Le présent Accord cadre ne contient pas de quantités minimales. Le pouvoir adjudicateur ne prend donc aucun engagement quant aux quantités qui seront réellement commandées dans le cadre de cet Accord cadre. Le prestataire de services ne pourra pas invoquer le fait que des quantités minimales n'ont pas été atteintes pour réclamer des dommages-intérêts.

Toutefois, la quantité maximale vaut **au plus 700.000 euros pour l'ensemble des lots sur toute la durée du marché, vues la procédure et la nature de services.**

Les quantités de chaque marché subséquent seront déterminées dans les termes de références y relatifs.

4) Éléments inclus dans le prix

Le prix doit être obligatoirement en euros.

Il faudra inclure tous les éléments grevant les prestations de l'offre, la liste donnée n'étant pas exhaustive.

Il y a des éléments qu'il ne faudra pas inclure qui sont énumérés dans le cahier spécial de charges comme étant pris en charge par le Pouvoir Adjudicateur (Voir point 3.4.3.1 du cahier des charges)

5) Introduction des offres (Voir point 3.4.4 du CSC)

Le dépôt physique se fera au lieu indiqué dans le cahier spécial des charges.

Pour ce dépôt physique d'offres, une attention particulière aux soumissionnaires est attirée sur le fait que l'accès aux bureaux de l'Agence belge de développement Enabel est sécurisé. Il est donc vivement recommandé aux soumissionnaires de prévoir un délai suffisant afin de déposer les offres avant la date et l'heure ultime de dépôt.

Il n'y aura pas d'excuse pour un retard dit être causé par les agents de sécurité qui doivent faire leur travail.

Une option de dépôt électronique est possible pour les soumissionnaires étrangers du Burundi, non basés au pays, à l'adresse indiquée dans le cahier des charges.

Toutefois, notre serveur a une limite de maximum 15 MB à la fois. Si l'offre est volumineuse, il faudra la scinder en parties, chacune inférieure à 15MB.

NB/ Dès qu'après envoi d'offre, le soumissionnaire ne reçoit pas de message automatique d'accusé de réception, il doit reprendre jusqu'à recevoir le message automatique, pour vous rassurer que l'offre soit parvenue à destination. Il faudra aussi en informer à gbeyigbena.agnandji@enabel.be

6) Procédure de sélection

Il y a des documents exigés pour la sélection qualitative, la vérification de la régularité et évaluation des offres sur base des critères d'attribution.

Ces critères sont préfixés pour déterminer comment le processus d'attribution va se dérouler.

Chaque soumissionnaire devrait pouvoir s'évaluer lui-même au regard de tous les critères ; il est obligatoire de s'y conformer pour être recruté.

Il a été informé aux soumissionnaires sur les cas d'usage de faux et faux documents dans les offres alors que le soumissionnaire a signé la déclaration sur l'honneur que tout le contenu de son offre répond à la réalité. Le risque qu'ils courent malheureusement est d'être exclu de la passation des marchés Enabel pendant une période qui va jusqu'à trois ans.

2. Eléments techniques

Il a été expliqué que les thématiques ont été groupées en lots en fonction des besoins des projets pour le développement professionnel du personnel dans l'exercice de ses fonctions.

S'agissant d'une relance d'un marché qui a été infructueux, et sur base des imperfections retrouvées dans les offres reçues, l'allotissement a été réaménagé pour pouvoir conclure cet Accord cadre, en regroupant les thématiques complémentaires.

Il y aura des commandes en fonction des besoins bien définis avec des termes de référence spécifiques bien détaillé.

Ce sera des formations cadrées aux besoins du personnel et les termes de références pour chaque thématique seront bien précis au niveau du délais, des attentes, le nombre de participants, etc....

Le contenu des modules de formation et la compétence des Experts alignés ont une grande importance technique, car les bénéficiaires sont des personnes qui savent ce qu'elles veulent et pourront évaluer la qualité de la formation, un des éléments qui détermineront la bonne

prestation. Il faudra éviter des formations classiques mais justes un KIT suffisant de formation adaptée à chaque thématique.

Aperçu des Questions et les réponses y apportées

Références au CSC	QUESTIONS POSEES	REPONSES
3.4.4 Introduction des offres	<p><i>Nous venons de prendre connaissance de la publication du cahier spécial des charges pour la mission de formations citée en objet et souhaitons avoir quelques éclaircissements.</i></p> <p><i>Peut-on envoyer exclusivement notre offre par E-mail sans dépôt physique ? (En effet, nous craignons que le temps de transport et de livraison soit insuffisant pour un envoi par la poste ou par DHL)</i></p>	<p><u>Voir infra 5) et point 3.4.4 du CSC :</u></p> <p>Il y a deux possibilités de dépôt des offres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépôt physique sur papier +clé USB pour les soumissionnaires basés au Burundi conformément au cahier des charges (CSC) ; OU - Envoi électronique conformément au CSC, <u>uniquement</u> pour les soumissionnaires non basés au Burundi.
	<p><i>Nous avons compris que la date limite de remise des offres est fixée au 15 février 2024. Pour nous permettre de bien préparer notre dossier, nous sollicitons un report de 3 à 5 jour ouvrable de cette date</i></p>	<p>Ce marché est publié sur le site Web d'Enabel (www.enabel.be) du 18/01/2024 au 15/02/2024.</p> <p>Nous estimons que le temps donné aux soumissionnaires est suffisant pour bien préparer leurs offres.</p>

	<i>(soit au 18 février 2024) si possible.</i>	<p>Nous vous encourageons à faire diligence pour vous conformer au délai de remise des offres.</p> <p>Cependant, suite à la publication d'un Addendum, la date de dépôt des offres est reportée au Lundi, 19/02/2024.</p>
3.2.1 Publication Enabel	<i>Est-il ciblé pour des opérateurs internationaux ?</i>	<p>La publication du marché constitue une invitation à soumettre une offre, pour tous les soumissionnaires potentiels sans discrimination</p> <p>Tenant compte du point 5.5.1 du CSC, les salles de réunion (Bujumbura et dans les provinces où Enabel a des Antennes) seront utilisées pour ces actions de formation.</p> <p>Ainsi, c'est la formation en présentiel qui est prévue.</p>
	<i>Pour des sociétés locales ayant des partenaires de formation à l'étranger, les formations en lignes sont acceptées ? Ou formation à organiser à l'étranger ?</i>	<p>La formation en présentiel est prévue.</p> <p>Un groupement de sociétés internationales et nationales peuvent former un groupement pour faciliter les formations en présentiel et non en ligne.</p>
	<i>Comment adresser/évaluer la pertinence des besoins en formation par catégories de</i>	<p>Les besoins ont été déjà identifiés et se retrouvent résumés dans ces grandes thématiques.</p>

	<p>personnel ? Quid d'une analyse de besoins de formation préalable ?</p>	<p>En fonction du groupe cible pour chaque commande, le formateur pourra évaluer le niveau ou les attentes des participants pour adapter la formation sur base des termes de référence spécifiques.</p>
	<p>Quels intitulés exacts sont prévus ? Est-ce déjà fixé où est-ce que cela sera cadré plus tard ? Par exemple dans le lot 11. : Excel avancé, publisher ...Share point, Onedrive,chaque titre est une formation ou bien est-ce que chaque sous-mit est une formation ? Les intitulés exacts seront bien cadrés plus tard, parce que là nous avons des thématiques globales mais il y aura cadrage quand nous allons proposer des activités en fonction du profil des participants, tout sera bien cadré dans les termes de références.</p>	<p>Les intitulés exacts seront bien cadrés plus tard, parce que là nous avons des thématiques globales mais il y aura cadrage quand nous allons proposer des activités en fonction du profil des participants, tout sera bien cadré dans les termes de références.</p> <p>Le soumissionnaire remet une offre pour chacune des thématiques d'un même lot (voir 2.3)</p> <p>Par exemple, Excel avancé, publisher ...Share point, Onedrive forment une seule thématique.</p>
<p>2.8 Quantité</p>	<p>La quantité maximale de 700.000 euros sur toute la durée du Marché concerne un seul lot ou tous les lots ?</p>	<p>Cette valeur concerne tous les lots et sur toute la durée de l'Accord cadre de 4 ans. Si le montant est atteint avant 4 ans, l'Accord cadre devient</p>

		caduque dès lors, vue la procédure qui en dépend.
4.10.1 d'exécution	Délais <i>Est-ce que c'est de la part du soumissionnaire d'établir le délai de chaque thématique dans son élaboration du plan de travail provisoire ou c'est au Pouvoir adjudicateur de le déterminer ?</i>	<p>Pour chaque thématique, avec l'expertise du soumissionnaire, il est sensé savoir les éléments clés qui feront objet de formation et la durée nécessaire (à proposer) pour la dispenser conformément au cahier des charges.</p> <p>Toutefois, pour chaque marché subséquent (chaque commande), les termes de référence fixeront les délais de prestation, sur base de l'offre de l'Adjudicataire et des éléments internes dépendant des bénéficiaires.</p>
	<i>Avons-nous la possibilité de recruter des cabinets ou sociétés locales qui pourraient s'associer aux internationales ?</i>	Un soumissionnaire peut être en groupement solidaire pour se renforcer. Dans ce cas il doit y avoir dans l'offre un accord de groupement qui fixera entre autres informations, le chef de file du groupement qui sera l'interlocuteur entre Enabel et le groupement soumissionnaire.
6.2 Formulaire d'offre – Prix	<i>Comme il est indiqué que le soumissionnaire calculera les coûts forfaitaires globaux sur chaque thématique/lot hors TVA, comment va-t-il remplir les deux lignes en pointillées ci-dessus s'il n'en a</i>	<p>Le prix unitaire est forfaitaire pour 1jour de formation à un nombre de participants inclus entre 1 à 25 personnes et de 26 à 50 personnes.</p> <p>C'est pourquoi la quantité mentionnée dans l'inventaire est un (1), chaque thématique constitue un poste du lot concerné.</p>

	<p><i>pas calculé ? Des éclaircissements des données à mettre dans des lignes pointées s'avèrent nécessaires ?</i></p>	<p>Le prix unitaire du lot/tranche de participants /jour est la somme des prix unitaires forfaitaires des thématiques qui le composent.</p> <p>Le formulaire d'offre doit être complété par ces prix unitaires forfaitaires des lots concernés par l'offre et signé par le mandataire du soumissionnaire.</p>
--	---	---

<p>6.3 Inventaire (le même pour chaque lot)</p>	<p><i>Quelle est l'unité de calcul des prix ? (une formation de 5 jours/d'un jour ?)</i></p>	<p>Le prix unitaire est forfaitaire /thématique/tranche de participants/jour</p> <p>Il revient au soumissionnaire de proposer un KIT d'éléments clés pour chaque thématique avec une note méthodologique.</p> <p>Cette méthodologie sera aussi notée suivant la pertinence de l'ensemble de ces éléments qui la composent dont les délais que vous proposez pour chaque thématique</p>
	<p><i>Dans le document cahier spécial de charge nulle part est mentionné la possibilité de groupement des cabinets. On parle de sous traitance seulement.</i></p> <p><i>Le groupement de cabinets est-il-accepté ? Si oui, quelles seront les conditions de groupement ?</i></p>	<p>Oui c'est une possibilité. La loi sur les marchés publics prime sur le cahier spécial de charges et il est impossible de tout mettre dans un cahier spécial des charges.</p> <p>Les règles régissant le marché est mentionné au point 1.4 du CSC.</p>

	<p><i>Dans le tableau de l'inventaire au point 6.3 page 46 du cahier spécial de charge, pouviez-vous nous donner de précisions sur le troisième colonne la signification de QF ?</i></p> <p><i>Dans le même tableau , Montant TVA signifie montant TVAC ou c'est le montant de la TVA ?</i></p>	<p>QF= Quantité forfaitaire Montant TVA= montant de la TVA Montant TVA en lettres et en chiffres= Montant TVAC</p>
	<p><i>Dans le cahier spécial de charges on dit que les offres financières seront hors TVA peut être pour une bonne comparaison des prix, alors pourquoi la TVA est reprise dans le tableau de l'inventaire en page 46</i></p>	<p>Parce que le paiement est TVA comprise</p>
	<p><i>Les sociétés assujetties à la TVA au Burundi, ne vont pas mettre la TVA dans l'offre financière ?</i></p>	<p>Tous les soumissionnaires assujettis précisent leur taux pour la TVA sur le formulaire d'offre-prix comme prévu.</p>

<p>6.8 Documents à remettre – liste exhaustive</p>	<p><i>Parmi les documents à remettre vous demandez :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>La déclaration à OBR du chiffre d'affaires pour les soumissionnaires locaux pour 2021, 2022 et 2023 (si ce sont les déclarations annuelles faites à l'OBR, une ou deux pages de déclarations montrant le chiffre d'affaires et les cachets de l'OBR et de la société soumissionnaire ne suffisent pas au lieu de reproduire tous les documents de la déclaration ?)</i> 	<p>Il revient au soumissionnaire de prouver sa capacité économique et financière.</p> <p>Si les deux pages démontrent son chiffre d'affaires, cela pourrait être recevable, le cas échéant. Cependant, le soumissionnaire est recommandé plutôt de remettre tous les documents qui peuvent le prouver, en l'occurrence les états financiers.</p>
	<p><i>Sur ce point même, au Burundi on a jusqu'au 31 Mars comme date limite pour déposer les déclarations sur les revenus et chiffres d'affaires à OBR; avec le deadline du 15 Février pour déposer cette offre , certaines sociétés pourraient ne pas avoir encore déclaré pour l'année 2023 . Le deadline pour déclarer le chiffre d'affaires pour l'année 2023 c'est le 31 Mars 2024 ; (Y a -t- il pas moyen</i></p>	<p>Le chiffre d'affaire est un critère de vérifier la capacité économique et financière du soumissionnaire pour le présent marché.</p> <p>Etant donné qu'il pourrait y avoir des soumissionnaires qui n'auraient pas encore fait les déclarations aux entités compétentes pour 2023 et que le montant requis est pour un des trois années, il y a possibilité de remettre aussi pour 2020, 2021 et 2022.</p>

	<p>de considérer les années 2020, 2021 et 2022 par exemple pour les chiffres d'affaires si vous voulez les réceptionnées par OBR ?)</p> <p>Enfin sur ce même point, seules les déclarations annuelles des chiffres d'affaire de 2022 et avant 2022 pourront avoir des déclarations SUR PAPIER réceptionnées par OBR, pour la déclaration annuelle de 2023 dont la date limite est le 31 Mars 2024 la déclaration se fera en ligne (télédéclaration).</p>	
	<p>On demande aussi de joindre à l'offre les comptes annuels de la société soumissionnaires. Lesquels comptes ? les états financiers présentés à l'OBR ? (Bilan, compte du résultat et autres documents connexes composant les états financiers ?).</p>	<p>Ce n'est pas demandé dans le Cahier spécial des charges mais recommandés dans cet aperçu de questions/Réponses.</p>
	<p>Dans le document de cahier de charge, on précise que un soumissionnaire peut remettre la preuve de</p>	<p>Ces documents bancaires seront remis par un soumissionnaire qui n'aura pas remis ses déclarations du chiffre</p>

	<p>capacité financière (ligne de crédit ou fonds propre) dans les documents d'offres mais dans le même document on dit que ce document fait parti des documents à remettre (ce document est obligatoire pour les cabinets locaux ?).</p> <p>Est-ce que les soumissionnaires locaux sont concernés par ce document du fait que Enabel prendra en charge presque toute la logistique en rapport avec les formations et que le soumissionnaire qui sera attribué le marché sera payé après les services rendus et après évaluation de la tenue de la formation par le service en charge de formation à ENABEL ? Et si on présentait au moins l'historique bancaire de la société soumissionnaire de deux dernières années ?</p>	<p>d'affaires aux entités compétentes. Les déclarations du chiffre d'affaires et les documents bancaires ne sont pas cumulatifs mais au choix.</p> <p>Voir point 6.5 du CSC</p>
	<p>Les 2 attestations de bonne exécution sont par lot pour l'opérateur ? ou par expert/formateur donc, nominatif ? Afin de clarifier les documents demandés (liste exhaustive à suivre au point 6.7), quelle différence</p>	<p>Pour le soumissionnaire, 2 attestations sont requises /lot pour lesquels une offre est remise :</p> <p>Il est exigé d'une part, la preuve de capacité Technique pour le personnel aligné et</p>

	<p>entre ces deux demandes d'attestations en jaune ? Pourquoi deux fois sur la même liste ?</p>	<p>d'une autre, la preuve de capacité Technique pour le soumissionnaire lui-même, pour sa sélection qualitative ;</p> <p>Ces preuves sont matérialisées par des attestations de bonne exécution ou bonne fin des prestations démontrant que le soumissionnaire répond aux exigences des documents du marché.</p> <p>Que ce soit pour la sélection qualitative du soumissionnaire ou pour évaluation de l'offre, les références déjà exécutées sont prouvées par des attestations de services rendus pour les experts alignés et des attestations de bonne fin pour le soumissionnaire.</p>
	<p>on demande qu'un soumissionnaire est invité à suivre l'ordre donné pour la composition d'offre (on aura besoin d'éclaircissements)</p>	<p>C'est pour faciliter la lecture et l'analyse de l'offre suivant la sélection des soumissionnaires (Voir 3.4.6 du CSC)</p>
	<p>-Comme preuve d'expérience, dans le document il y a où vous dites qu'il faudra disponibiliser 2 attestations seulement par formateur. Si on a plus de deux attestations ?</p>	<p>Le critère minimal est deux références pour le soumissionnaire et non l'expert formateur pour le critère d'attribution ; ce dernier remettra plutôt le plus possible pour être mieux noté.</p> <p>Il faudra distinguer les critères de sélection qualitative des critères d'attribution qui sont bien clairs dans le CSC.</p>

	<p>-Pour l'expérience du cabinet, on demande deux attestions par thématique ou bien par lot ?</p>	<p>Ces deux références minimales exigées aux cabinets soumissionnaires sont par lot et non par thématique.</p> <p>Un Addendum contenant ce rectificatif dans ce sens sera publié</p>
	<p>Les preuves d'expérience en formation pour les consultants peuvent être remplacées par les missions similaires selon votre document de cahier de charge (quelles sont les missions similaires acceptées ?</p>	<p>Similaires en nature. Comme les séances de coaching de groupe etc</p>
	<p>Sur la méthodologie à ajouter, vous vous attendez des exemples des formations spécifiques/thématiques avec des programmes, syllabus et modèle de certifications, ou une approche pédagogique globale (vu que les lots sont assez larges) ?</p>	<p>Nous attendons les propositions d'approches globales, type de méthodologie de formation, ou les modèles de programme mais au niveau général. C'est possible qu'une même note explique la méthodologie appliquée et les approchés utilisées, ce qui permet de mieux comprendre l'organisation des formations</p>
	<p>Dans le document de cahier de charge on dit qu'on doit aligner au moins 2 consultants par lot et ailleurs on dit seulement 2 consultants par lot (besoin d'éclaircissements)</p> <p>Pour certains lots, difficile d'aligner 2</p>	<p>Considérer au minimum deux (2) consultants/lot.</p> <p>Le minimum exigé est de deux.</p>

	consultants seulement ; On aura besoin même plus que 2 (c'est permis d'aligner plus de 2 consultants par lot)	
	Si possible on aura besoin de la précision sur le nombre de personnes à former par thématique afin de nous permettre de bien faire les réductions car plus le nombre est élevé plus la réduction est accordée et aura besoin de connaître la catégorie d'employés ou les services à être formé par thématique	<p>Ces données seront précisées dans les termes de référence de chaque marché subséquent fondé sur l'Accord cadre.</p> <p>Pour le présent Accord cadre, le prix unitaire est forfaitaire par jour, pour un nombre de participants compris entre (1-25) et (26-50)</p> <p>Voir Addendum</p>
	Est- ce que mettre les photos des formateurs sur leurs cv c'est obligatoire ?	NON
	Une signature électronique n'est pas acceptée pour les consultants qui sont en dehors du pays lors de dépôts des dossiers ou consultant dispensant les formations en ligne ?	<p>Pas de formation en ligne acceptée ;</p> <p>S'il est à l'étranger et qu'il est aligné pour venir former au pays, il devra signer en original ou avec signature électronique qualifiée (avec ID) et envoyer le document en PDF.</p>
	Pour les formations sur les logiciels de statistiques ou génie civil par exemple, on voudrait savoir si on va vous former sur vos propres logiciels que vous disposez déjà ou bien que c'est le client qui amènera ses propres logiciels (certains logiciels sont gratuits et	<p>Enabel devra mettre à disposition la logistique pour les participants uniquement donc y compris logiciel sur lequel il faut former. Donc le cabinet doit se gérer lui-même pour son logiciel à utiliser.</p> <p>Mais notons aussi que certains types de</p>

	<p>autres ont besoin de licence donc sont payants) .</p> <p>Veillez aussi nous préciser les logiciels de formation à être formés sur au lieu d'ajouter etc ...</p>	<p>formations disposent des applications ou logiciels qui permettent de comprendre et qui sont intégrés dans la méthodologie.</p>
GDPR ou RGDP	<p>Qui sont concernés de signer le document annexe clause GDPR se trouvant à la page 7 deuxième partie de ce document cahier de charge</p>	<p>C'est toute personne physique ou morale qui a accès aux données concernées (soumissionnaires, consultant, sous-traitants, etc..)</p>
	<p>Pour le tableau 6.14 signalétique financier comment fera t on si une entreprise n'a pas de code postale?</p>	<p>Le soumissionnaire donne toutes les informations demandées qu'il détient</p>
	<p>Sur le point 4.4.2 (page 26) on aimerait avoir plus de précisions sur le paragraphe 6 et 7 dont :</p> <p>" L'Execution de traitement en sous traitance doit être régi par un contrat ou un acte juridique qui lit le sous traitant au responsable du traitement et qui prévoit notamment que le sous traitant n'agit que sur instruction du responsable du traitement et que les obligations de confidentialité et de sécurité concernant le traitement des données à caractère personnel incombent également au sous traitant"</p> <p>"A cette fin,le soumissionnaire doit à la fois compléter, signer et envoyer au pouvoir</p>	<p>Voir en totalité le point 4.4.1, Option 1 du cahier des charges, c'est bien expliqué.</p>

	<p>adjudicateur l'accord de sous traitance repris en annexe X . La complétion et signature de cette annexe est donc une condition de régularité de l'offre"</p> <p>Qui sont concernés par ces 2 paragraphes ? Mêmes les sous traitants n'impliquant pas de données à caractère personnel ?</p>	
	<p><i>En cas de sous traitance, quels types de documents à disponibiliser à Enabel par le sous-traitant, quels types de documents à signer entre Enabel, le sous-traitant et le soumissionnaire</i></p>	<p>Enabel n'a pas de contrat avec les sous-traitants ; toute responsabilité contractuelle reste sur l'Attributaire du marché. Le sous-traitant doit être évalué au même titre que le soumissionnaire.</p>
	<p><i>Les documents à disponibiliser dont les déclarations sur 3 ans de l'administration fiscale et les comptes annuels , pour ceux qui vont soumissionner pour plusieurs lots, on ne peut pas constituer un seul dossier administratif pour tous les lots d'offre au lieu de mettre tous ces documents dans chaque lot d'offre ?</i></p>	<p>D'accord parce que même en cas d'offres à plusieurs lots, une seule offre comprenant tous les lots suffit.</p>
	<p><i>Pour la présentation d'offre, le nombre de lots soumissionnés sera égal au nombre d'offres (un lot par offre ?)</i></p>	<p>Pour les soumissionnaires locaux qui déposent physiquement les offres, ils peuvent remettre une seule offre comprenant tous les lots de son choix, pourvu qu'ils séparent visiblement, une</p>

		<p>thématique et une autre, un lot et un autre. Il faut bien montrer par où commence une thématique et là où elle se termine, de même que les lots.</p> <p>Pour les envois électroniques, c'est mieux de faire lot par lot, vue la taille de document recevable par notre serveur, comme déjà indiqué.</p>
--	--	--